

+

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 11 juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le onze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 6 juin 2024 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Amélie BAUDRY Jérémy BELEAU,
Jean-François BRANGER, Camille COCAGNE, Martine HARDY, Nadège JEANTY,
Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, Jeanine MATTIO, Nelly PROVOST et Caroline ROULEAU.

Absent : Pierric MAHU,

Secrétariat de séance : Martine HARDY

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard de CO et Benoît Didier de la NR

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14/05/2024 : aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

-Désignation d'un secrétaire de séance : **Martine HARDY**

1-Affaires générales et extérieures ;

1-1 Approbation du compte de gestion de clôture du Budget Lotissement :

Le 13 février dernier, le Conseil Municipal a voté le compte administratif et le compte de gestion 2023 suivants :

B Budget du Lotissement « Les Jardins du Fombrellier »

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2023							
BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement				Investissement			
Recettes d'exercice 2023			53 612,67 €	Recettes d'exercice 2023			41 061,35 €
Dépenses d'exercice 2023			41 586,29 €	Dépenses d'exercice 2023			50 233,07 €
Solde exercice 2023			12 026,38 €	Solde exercice 2023			-9 171,72 €
Résultats cumulés au 31/12/2022			-11 550,32 €	Résultats cumulés au 31/12/2022			9 171,72 €
Résultat de clôture 2023			476,06 €	Résultat de clôture 2023			0,00 €
Résultat d'exécution du budget lotissement :				476.06 €			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT : **476.06 € + 0 € = 476.06 €**

Il convient maintenant de voter le compte de gestion **de clôture 2024** faisant apparaître la balance suivante :

Libellé des comptes	Total		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous total compte 47	8208,00	8208,00		0,00
Total classe 4	78918,00	78441,94	476,06	
Total général	1029494,70	102494,70	476,06	476,06

Monsieur le maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de clôture et de voter le compte administratif de clôture au 31/12/2023. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire de signer le compte de gestion de clôture.

1-2 Mandat au Maire pour ester en justice :

La judiciarisation de la vie municipale est une réalité

De nombreuses procédures sont engagées auprès des juges administratif, judiciaire, commercial, voire pénal

Des administrés contre la municipalité

La municipalité contre des administrés

La municipalité en défense d'élus victimes de délits

Nécessité de répondre à une procédure en référé

Il est décidé de

- mandater le maire pour ester en justice

- Mettre en place un Groupe d'action judiciaire, animé par un(e) membre du Conseil municipal et associant des magistrats de la commune. Nelly Provost est élue animatrice de ce groupe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne ces autorisations à Monsieur le Maire et lui donne tout pouvoir pour agir dans la défense de toute requête.

2- Affaires scolaires et sociales

2-1 Délibération ratio des avancements de grade :

Pour que le conseil municipal puisse valider les avancements de grade, il convient qu'il ait en amont, déterminé les taux de promotion pour l'avancement de grade.

Ces taux déterminent la possibilité de promouvoir tout ou partie des agents selon leur catégorie.

Une nouvelle saisine présentant l'ensemble des grades présents sur la commune a été présentée par Monsieur le maire en Comité Social Territorial du CDG79 du 28 mai dernier.

Le CST a donné un avis favorable à cette saisine

Il convient donc, à présent que le Conseil valide le taux d'avancement de tous les grades selon la proposition de Mr le maire et l'Avis du CST.

Après délibération, le conseil municipal valide un taux de 100% sur tous les grades présentés dans la saisine du 25/04/2024.

2-2 Rapport de la commission :

La commission RPI s'est réunie le 10 juin à Saint Christophe. Les coûts RPI 2023 ont été validés par les deux communes. Le coût du repas sera réévalué à 3,10 €/u sur l'ensemble du RPI. Pas de changement du coût de la garderie.

A ce jour, on compte 95 inscrits pour la rentrée 2024/2025 : 41 enfants à St Christophe sur Roc et 54 à la Chapelle Bâton.

3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme ;

DP 07924124P0004 : Parcelle AA 33 : pose de 3 panneaux photovoltaïques

DP 07924124P0005 : Parcelles A 766 et 874 : 1750 et 850 mètres de panneaux photovoltaïques sur bâtiments agricoles

CUa 07924124P0008 : Me Rouillet Parcelles A 819

CUa 07924124P0009 : Me Rouillet Parcelles A49 et a 50

CUa 07924124P0010 : Me Rouillet Parcelles A 71

DP 07924124P0006 : Parcelle A 727 : pose d'une pergola : instruction en cours

3-2 Location hangar industriel 2 Chemin de la Fontaine ;

Une annonce pour la location du hangar libéré par la société SAS Martin au 2 Chemin de la Fontaine a été diffusée

Une entreprise « Amicus » basée à La Rochelle a fait une proposition de location pour un tarif de 600 €/mois

Amicus est spécialisée dans la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements collectifs

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour établir et signer un bail précaire de 1 an renouvelable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents afférents à cette location.

3-3 Parcelle AA19 – Montplaisir :

Suite à l'annonce de la vente de la parcelle AA19, 2 administrés ont fait part de leur proposition d'achat Le maire a été saisi d'une alerte d'une conseillère municipale au sujet de la possible création de droit Le 22 mai, le maire a interrogé le Chef du Bureau du contrôle de légalité de la préfecture des Deux Sèvres

Compte tenu que la délibération résulte de la demande d'un administré, est-elle créatrice de droit pour ce dernier, bien qu'elle ne soit pas personnalisée ?

Réponse du Bureau du contrôle de légalité de la préfecture :

« Il paraît difficile de revenir sur la décision du conseil municipal du 12 mars 2024 sauf à justifier que cette délibération est illégale ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

En effet, la délibération fait référence à un courrier d'un administré. L'acheteur est donc bien connu.

La parcelle, la superficie, le prix de vente au m² et les modalités de la vente sont également fixés par la délibération. La vente de cette parcelle à un autre acheteur ne semble pas légalement possible en l'état. Ce second acheteur aurait dû se manifester avant la délibération du 12 mars »

Avant de contacter un notaire, le Sieds a été saisi afin de constater la présence d'une servitude liée à la traversée d'un réseau électrique.

4- Commission 4 Communication et animation ;

4-2 Organisation des Estivales ;

Réunion avec Culturoc le 1^{er} juin

26 exposants +/-

Réunion le 26 juin pour effectuer le plaçage des différents stands

4-3 Point sur les Jeux Plan d'Olympique ;

Les inscriptions des équipes sont repoussées au 15 juin. L'organisation de la manifestation se met en place sûrement.

5- Commission 5 Environnement ;

5-1 Point sur l'Audit énergétique des bâtiments communaux et sur le projet remplacement de chaudière de la mairie, salle communale et restaurant scolaire ;

Le 27 février dernier, le SIEDS accompagné par la société Ad3e Conseil est venu visiter les locaux communaux (mairie, salle communale, réfectoire et cantine scolaire + école) en vue d'établir un audit énergétique comme il a été voté dans le budget 2024. La société a envoyé les rapports d'audit. Des actions peuvent être engagées à moindre coût pour un retour sur investissement intéressant.

Rencontre le 21/6 avec Madame Sabourin chargée de mission au Sieds pour des conseils conséquent à l'audit.

Le remplacement de la chaudière de la mairie/salle communale/réfectoire est prioritaire. Une étude est en cours.

5-2 Point avancement des travaux d'aménagement de l'espace cinéraire ;

Les 10 cavurnes ont été posées. La stèle du jardin des Souvenirs le sera le 13 juin matin sous la surveillance de madame la Présidente de la commission.

5-3 Point micro-foret ;

La charte avec l'association Yacaba a été signée suite à la validation du conseil en dernière séance. Le terrain a été délimité sur la parcelle AB79 sur 100 m² et sera préparé en juin par une couverture de broyat . Les plantations se feront en décembre. Le planning et la répartition des tâches est bien réparti.

6-Agenda prévisionnel ;

Jeudi 13 juin (20h30)	Conseil syndical du Plan d'eau	Mairie Cherveux
Samedi 15 juin (13h30)	Mariage Caroline Rossard et Guillaume Audurier	Mairie
Samedi 22 juin (13h)	Plan d'Olympique	Plan d'eau
Samedi 22 juin (18h30)	Fête du pland'O	Plan d'eau
Vendredi 28 Juin (19h)	*** 5èmes ESTIVALES SUR ROC***	Place de l'église
Samedi 29 juin	Fête des écoles	La Chapelle Bâton
Dim 30 juin (8h-18h)	1^{er} tour des élections législatives	Mairie
Samedi 6 juillet (20h30)	Eurochestries	Eglise
Dim 7 juillet (8h-18h)	2^{ème} tour des élections législatives	Mairie
Mardi 9 juillet (20h30)	Conseil municipal	Mairie
Dim 14 juillet (12h)	Apéro et Repas du 14 juillet	Espace Francis Gonnord

7- Questions diverses et échanges d'informations :

7-1 Demande de Cédric Rossard de tonte du pré de l'Église :

La tonte différenciée du pré de l'église est un sujet sensible qui remonte régulièrement auprès des conseillers et adjoints. Il est rappelé que l'espace du pré de l'église est géré en mode 'fauchage tardif', (avec des zones tondues qui permettent la circulation des promeneurs et des zones libres de pousse), selon les nouvelles préconisations de préservation de la biodiversité, flore et faune qui participent à maintenir les équilibres. Cependant, les zones non tondues seront soumises à réflexion pour un aménagement répondant aux exigences environnementales mais aussi esthétiques et harmonieuses.

7-2 Planning des bureaux de vote des 30/06 et 7 juillet :

30/06/2024

Plages horaires	Président ou vice-Pdt	Membre 1	Membre 2
8h-10h30	Yves ATTOU	Martine HARDY	Nadège JEANTY
10h30-13h	Camille COCAGNE		Caroline ROULEAU
13h-15h30		Amélie BAUDRY	
15h30-18h	Jeannine MATTIO	Jérôme MASSÉ	Camille COCAGNE

07/07/2024

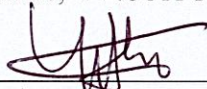
Plages horaires	Président ou vice-Pdt	Membre 1	Membre 2
8h-10h30	Yves ATTOU	Caroline ROULEAU	Jérôme MASSÉ
10h30-13h	Liliane LAPOMME	Nelly PROVOST	Nadège JEANTY
13h-15h30		Amélie BAUDRY	David PROVOST
15h30-18h	Camille COCAGNE	Jeannine MATTIO	David PROVOST

Un appel à volontariat sera lancé auprès des habitants pour combler les créneaux disponibles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 9 juillet 2024** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

Le Maire, Yves ATTOU




La secrétaire, Martine HARDY

Adjoints et conseillers	
Jean-François BARRAUD	Amélie BAUDRY
Jérémy BELEAU	Jean-François BRANGER
Camille COCAGNE	Nadège JEANTY
Liliane LAPOMME	Jérôme MASSÉ
Jeannine MATTIO	Nelly PROVOST
Caroline ROULEAU	